



Que doit je faire ? aidez moi s'il vous plait merci

Par **vanilleange**, le **26/05/2014** à **12:06**

Bonjour je vous expose mon cas ici car je ne sais quoi faire ...j'ai contracté un crédit en 1998 de 2300 euros auprès de Cofidis que je n'ai pas su payer...il y a eu un jugement de tribunal, j'ai eu un arrangement amiable avec Neuilly contentieux, 15,00 euros par mois que j'ai toujours payer jusqu'à ce jour, je ne peux donner plus car je suis au RSA et pas facile de vivre à 3 avec 460,00 avec le loyer a payer etc... .il y a une semaine je reçois un courrier d'une maison de recouvrement credirec qui me dit avoir racheté mon crédit à la société Cofidis et me sommes de payer 1 869.27 euros.

Je les ai appelé j'ai une dame pas très commode au téléphone qui me dit de régler la somme dû en totalité ou par mensualités de 150.00 euros que je ne peux évidemment pas donner vue ma situation...elle m'a rappelé hier me demandant si je pouvais leur donner et j'ai bien sûr répondu que non et elle a raccrocher...aujourd'hui une autre dame m'appel me demandant toujours la même chose bien sur je répondu la même chose et la elle me dit que mon dossier quitte le service amiable et raccroche ...aidez-moi je ne sais quoi fait et m'inquiète énormément.... .

Par **malochon**, le **26/05/2014** à **13:00**

Bonjour

surtout ne payez aucune somme à la société credirec.

si vous versez la moindre somme vous êtes perdue

La seule chose à faire, ne plus répondre à cette société puisque vous réglez votre dette avec cofidis avec un échéancier.

je vous souhaite bon courage.

Par **vanilleange**, le **26/05/2014** à **20:27**

Merci pour votre réponse rapide, je vais continuer à faire comme ça et les oublier enfin essayer ...

Par **moisse**, le **27/05/2014** à **07:57**

Bonjour,

L'arrangement amiable dont vous faites état peut être remis en cause à tout moment.

En outre compte tenu de la modicité de vos remboursements, votre dette est éternelle, la somme versée mensuellement ne couvrant pas les intérêts qui courent toujours avec le jugement.

Vous versez donc des sommes à fonds perdus sans rembourser le moins du monde le capital emprunté.

Par **vanilleange**, le **13/06/2014** à **10:55**

Bonjour voila j ai appeler neuilly contentieux qui me répond que c'est bien eux qui on transmit mon dossier chez crédirecils m ont appeler je ne sais combien de fois ...je leur est tenu tête et pour finir j'ai trouvé un arrangement avec eux de 20 euros par mois pas beaucoup plus que chez l autre mais il me géle les interet je mettrais du temps a payer ma dette c'est sur mais elle le sera ...merci a vous et bonne journée

Par **aguesseau**, le **13/06/2014** à **17:10**

bjr,

j'espère que vous avez un courrier de leur part précisant les termes de votre arrangement.

cdt